



Choix de l'artisan sur le rapport d'expertise

Par **IIPlaut**, le **10/11/2014** à **19:26**

Bonjour à tous,
Suite à un sinistre sur notre toiture (infiltrations) nous avons fait jouer notre A.D.O. Une expertise a eu lieu. L'expert a conclu à un non respect des DTU. L'expert a basé son calcul d'indemnité sur le seul devis de l'artisan originellement responsable de la mal façon ayant causé le sinistre.
1 - Suis-je obligé de faire exécuter les réparation par cet artisan ? (à vrai dire vu la qualité du boulot fourni précédemment on a pas super envie :-))
2 - L'expert dans son chiffrage a pris le montant H.T. du devis de l'artisan, en expliquant que l'entreprise intervenait sur son propre ouvrage, donc pas de TVA. OK mais si je choisis un autre artisan pour réparer je vais être lésé, car je devrai payer aussi la TVA (à supposer que l'autre artisan nous fasse le même prix H.T.) ?
3 - Prendre comme base de calcul d'indemnité sur le seul devis de l'artisan originellement responsable de la mal façon, me paraît être quelque peu contestable dans le sens où cet artisan a tout intérêt de minimiser son devis (et donc sa responsabilité...), il se retrouve un peu "juge et partie". Puis-je exiger de mon assurance que l'expert recalcule l'indemnité en demandant des devis à d'autres artisans, n'ayant aucun rapport avec l'artisan mis en cause ?
Merci de votre aide,
IIPlaut

Par **IIPlaut**, le **12/11/2014** à **10:48**

Bonjour,
Personne n'a de réponse à mes interrogations ?
Cordialement,
IIPlaut